



2b1 Aéroport de Payerne

Site d'activités industrielles et technologiques lié à un aéroport pour les entreprises du secteur aéronautique et spatial ou nécessitant des déplacements aériens

ACTEURS PRINCIPAUX

Instances concernées pour la coordination :

- Commune de Payerne,
- Communauté régionale de la Broye (COREB),
- Canton
- Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
- Département fédéral de la défense (Groupe de contact Région de Payerne/DDPS)

Exemples d'entreprises :

- Bureau fédéral d'Enquêtes Accidents d'Aviation (BEAA)
- Groupe E
- Boschung, Speedwings, Swiss Space Systems-S3 (installations prévues)

ACCESSIBILITE

Desserte TP : en train (par la ligne Lausanne-Payerne-Berne) et en bus

Desserte TIM : jonction Payerne à 3 km, sans traversée de localité (autoroute A1 axe Lausanne – Berne)

CHIFFRES-CLES

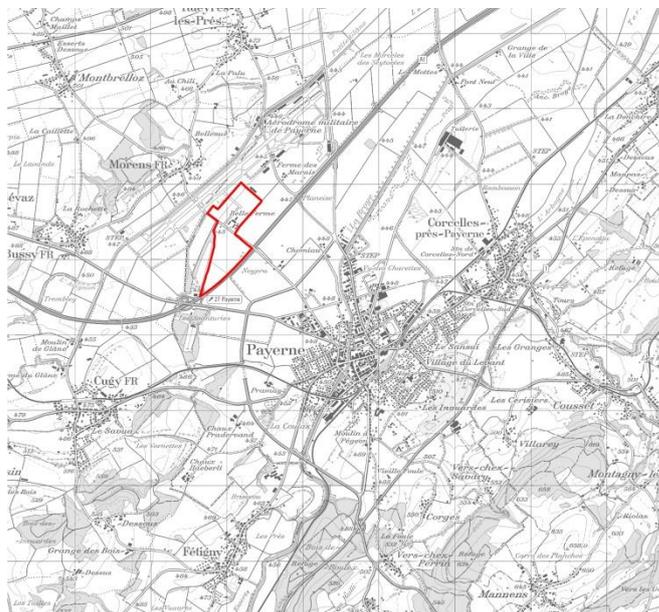
ETAT ACTUEL

Emplois EPT	(STATENT 2011)	0
	(STATENT 2012)	0
	(STATENT 2013)	0
	(STATENT 2014)	0 (validation en cours)
Entreprises	(STATENT 2011)	0
	(STATENT 2012)	0
	(STATENT 2013)	0
	(STATENT 2014)	0 (validation en cours)
Habitants	(STATPOP 2010)	15
	(STATPOP 2011)	8
	(STATPOP 2012)	13
	(STATPOP 2013)	12
	(STATPOP 2014)	10
Superficie dont ZIZA	(2014)	50 ha
	Zone industrielle et/ou artisanale	40 ha

POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT

données en cours de définition

LOCALISATION



PERIMETRE



PROJET DE DEVELOPPEMENT

Contexte et enjeux : Le site de l'Aéropôle est une zone d'activités de 40 ha qui a été développée entre l'autoroute A1 (Berne – Lausanne) et l'aérodrome militaire de Payerne. Ce concept unique en Suisse permet de pouvoir accueillir des entreprises qui ont un besoin d'accès direct à la piste de l'aérodrome de Payerne. Cette zone appelée Aéropôle 1 a une surface exploitable d'environ 150'000 m². Aéropôle 2, d'une surface d'environ 250'000 m², permet d'accueillir des entreprises qui ont un lien indirect avec l'aérotechnique et qui n'ont pas un besoin absolu d'être reliées à la piste.

Les études de légalisation des terrains ont été menées entre 1994 et 2000. En 2001, la Commune, en accord avec le canton, a investi dans les travaux d'équipements de base pour l'ensemble du secteur ainsi que pour les aménagements d'une 1^{ère} étape de valorisation de parcelles tant sur Aéropôle 1 qu'Aéropôle 2. CHF 12 millions d'investissements ont été consentis par la Commune avec l'appui du Canton (CHF 8,2 mio de prêts dont 1,5 mio converti en aide à fonds perdu pour la mise à disposition du foncier pour Boschung).

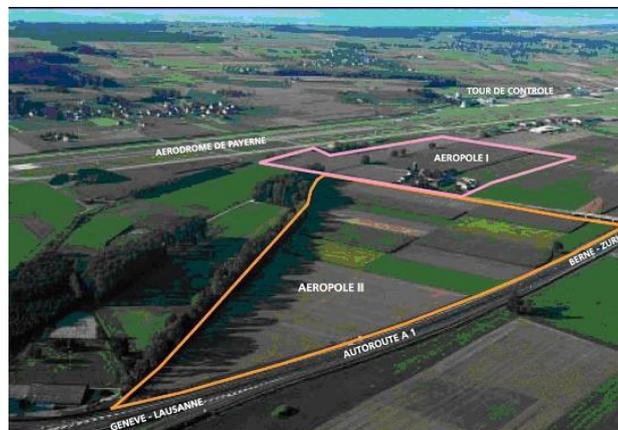
Après des années d'une procédure complexe, le règlement d'exploitation civil de l'aérodrome militaire de Payerne a été approuvé par l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) le 27 septembre 2013, avec toutefois 78 charges à régler pour permettre l'attribution définitive de l'autorisation d'exploitation. Afin de répondre à ces exigences de conformité et de préciser le plan de développement de l'Aéropôle, un ensemble d'études a été décidé pour un coût total de CHF 890'000.- pour 2014 et 2015. Ces études bénéficient de soutiens cantonaux et fédéral de CHF 630'000.- dans le cadre du programme LPR intercantonal liant les cantons de Vaud et Fribourg (décision LADE/LPR du 31 mars 2014).

Quatre entreprises sont implantées ou en phase d'implantation : Groupe E (2013), Boschung (prévue fin 2015), Speedwings (prévue en 2017) et Swiss Space Systems. Un organe de concertation avec les communes riveraines fonctionne de manière régulière, de même qu'un groupe de contact avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Un chef d'aérodrome civil à 50% a été engagé début 2015.

Objectifs :

Développer l'Aéropôle selon les objectifs prévus dans les PPA et précisés dans le Guide d'organisation spatiale et de réalisation :

- La zone Aéropôle I est prévue pour des activités directement en lien avec la piste
- La zone Aéropôle II vise "des entreprises ayant, en principe, un lien avec l'aéronautique dans un sens large". Elle est ouverte à d'autres branches industrielles et de services, à forte valeur ajoutée.



www.aeropole.ch